

Projet de conservation de tortues marines en Côte d'Ivoire

Pays	Côte d'Ivoire
Bénéficiaire	SOS Dassioko
Montant total du projet	112 402 €
Montant de la subvention FFEM	19 099 € (17 %)
Partenaires financiers	Association Action pour le Développement (58 253 €), USFWS (19 050 €) et SOS Dassioko (16 000 €)
Durée du projet	18 mois
Signature de la convention	28 juillet 2014

Contexte

Quatre des sept espèces de tortues marines (tortue verte (*Chelonia mydas*, EN), tortue luth (*Dermochelys coriacea*, VU), tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*, VU) et tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*, EN)) existant au monde viennent pondre sur les plages de la région de Basassandra, sur la côte ouest ivoirienne, à 500 km d'Abidjan. Il s'agit de la plus importante zone de pontes de la Côte d'Ivoire et de la plus importante d'Afrique de l'Ouest pour la tortue luth, dont l'année dernière, on a recensé 259 nids.

Les lagunes et les forêts côtières abritent une riche biodiversité : chimpanzés (*Pan troglodytes*, EN), cercopithèques mona (*Cercopithecus mona*, LC), colobes de van Beneden (*Procolobus verus*, NT), pangolins (*Manis gigantea*, NT), etc., menacés par une forte expansion agricole, bien que les menaces les plus importantes soient celles qui pèsent sur les populations de tortues, dont la viande et les œufs sont consommés par les populations.

Objectifs

SOS-Dassioko est une section locale de SOS-Forêts, représentante de Birdlife en Côte d'Ivoire ; l'association a été créée en 2006, et depuis 2010 se consacre à la conservation des tortues marines, avec un appui technique et financier de l'US Fish and Wildlife Service.

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés de 3 villages, estimées à 2 800 personnes.

Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- 1 000 nids de tortues marines sont protégés par la mise en place de patrouilles de surveillance quotidiennes pendant 10 mois (2 x 5 mois) réalisées par 13 personnes (anciens chasseurs formés à cela par le projet) sur 24km de plage ;
- 2 éclosiers d'une capacité d'accueil de 20 nids chacune sont construites ;
- une loi coutumière relative à la protection des tortues marines est promulguée pour lutter contre le braconnage et les marchés sont mis sous surveillance ;
- des partenariats avec des opérateurs touristiques sont établis autour de l'observation des tortues.

Par ailleurs, le cofinancement obtenu permet d'installer un système d'adduction d'eau dans le village de Mani, ce qui constitue la principale compensation demandée par les villageois.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

José GOMEZ

gomezp_jm@hotmail.com